

L'an deux mil quatorze, et le huit du mois de décembre, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de **Monsieur Gilles BRUN, Président.**

COMMUNAUTE DE COMMUNES
CALVI-BALAGNE

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil 38		
Présents 21	Absents 8	Procurations 9
VOTE PUBLIC		
Pour 30	Contre 0	Abstentions 0

Date de convocation : 2/12/2014

Date d'affichage :

OBJET :

PROJET DE REALISATION D'UNE
RECYCLERIE SECONDAIRE SUR LA
COMMUNE DE GALERIA

PLAN DE FINANCEMENT

Certifié exécutoire par le
Président, compte tenu de la
réception en Sous-Préfecture.

Délibération transmise à la
Sous-Préfecture de CALVI,
le

Présents : MM. G. BRUN – L. ANDREANI - D. ANDREANI - I. BENIGNI – S. BERENI - J. EMMANUELLI – A. FALCUCCI – J. GUGLIELMACCI – P. GUGLIELMACCI – FM. MARCHETTI- N. MARIANI – JM. NOBILI – E. ORSINI – J. PAOLINI – M. PARIGGI – R. POIRON – J. ROBICHON – MJ. SALVATORI . A. SANTINI – JM. SEITE – F. SEVEON.

Absent(s) : MM. – MP. ANTONELLI – R. BARTHELEMY – JB. CECCALDI – P. JACQ – JP. PINELLI – R. SANTELLI - G. SELIER – P. SIMEONI.

Absent(s) ayant donné procuration : FX. ACQUAVIVA à J. ROBICHON / D. BICCHIERAY à A. SANTINI / S. DOMINICI à G. BRUN / P. GUIDONI à FM. MARCHETTI- J. LUCIANI à J. GUGLIELMACCI – M. LUCIANI à JM. NOBILI – E. MUNIER à I. BENIGNI – L. PINELLI à E. ORSINI - E. SUZZONI à J. PAOLINI.

Secrétaire : F-M. MARCHETTI

Le Président présente à l'assemblée le projet de création d'une recyclerie secondaire de proximité, située sur la commune de Galeria, destinée à la population de la Vallée du Fangu, desservant les communes de Manso et Galeria.

En effet, la communauté de communes souhaite se positionner favorablement pour la réalisation de cet équipement apportant un service public de premier rang aux habitants suite au refus exprimé par le Syvadec d'investir dans des territoires trop retirés.

Le lieu d'implantation est situé sur une parcelle propriété de la commune de Galeria, lieu-dit Achiarello, cadastrée F 707 route de Galeria.

L'équipement est destiné à accueillir les déchets, hors ordures ménagères, triés dans des bennes et boxes avant transport pour traitement et valorisation.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 230 000 €, auxquels il y a lieu d'ajouter la maîtrise d'œuvre d'un montant de 28 122 €, soit un projet évalué à la somme globale de 258 122 € HT.

Il convient de rechercher une aide financière dans le cadre du PROCÉDE, à travers un co-financement ADEME/ Office de l'Environnement de la Corse à hauteur de 70% du montant global de la dépense.

Le plan de financement est le suivant :

PROCÉDE, ADEME-OEC : 70 %, soit 180 685 €

CCCB autofinancement : 30 %, 77 437 €

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré,

APPROUVE l'exposé du Président,

ADOpte le plan de financement proposé.

SOLLICITE de la part de l'ADEME et l'Office de l'Environnement de la Corse une aide financière à hauteur de 70%, soit un montant de 180 685 €, de la dépense totale d'investissement estimée à la somme de 258 122 € HT.

DIT que la communauté de communes Calvi Balagne financera l'opération à hauteur des 30 % restant auxquels s'ajoute la TVA.

AUTORISE le Président à lancer les investissements en question sitôt que les prestataires financiers auront notifié l'octroi des aides demandées.

Fait et délibéré, le 8 décembre 2014

Pour copie conforme

Le Président


